

*Initiatives ministérielles*

La Fédération canadienne de l'agriculture déclarait au sujet du programme tripartite:

Nous continuerons d'exercer des pressions pour obtenir une mesure législative où les frais seront divisés en trois parties égales entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les producteurs.

Cette déclaration fait on ne peut mieux ressortir les défauts de la mesure législative.

Il est tout à fait régressif, et plutôt ironique, que le gouvernement mette en péril un programme qui a pour but de protéger les agriculteurs. On n'offre pas aux agriculteurs la possibilité de participer pleinement au régime, car beaucoup n'ont pas les moyens de payer les primes élevées. En outre, le problème sera aggravé avec la mise en oeuvre du projet de loi C-48 qui fait augmenter ces primes. Les producteurs qui ne pouvaient pas se permettre de participer au régime l'an dernier le pourront encore moins en 1990. Et voilà pour la réforme de l'assurance-récolte!

Évidemment, le gouvernement soutiendra que les modifications apportées par le projet de loi rendront ce régime plus attrayant. Ce n'est pas le cas, bien au contraire. Il devrait être évident, même pour le gouvernement, que l'amélioration d'aspects précis d'un régime d'assurance-récolte dont les primes sont si élevées que les agriculteurs ne peuvent pas y souscrire, n'aide en rien les agriculteurs.

Les modifications apportées à la formule de calcul de la contribution de chaque partie font passer la part du gouvernement fédéral de 50 p. 100 à 25 p. 100. Le gouvernement s'est déchargé sur les provinces d'une partie de son fardeau. L'assurance-récolte est coordonnée au niveau provincial, mais il reste que ce geste du gouvernement fédéral illustre bien sa nouvelle tendance, confirmée par son récent budget, à se décharger de ses responsabilités sur les provinces. Les provinces assument actuellement 10 p. 100 des coûts du programme. Les agriculteurs continueront de payer les autres 50 p. 100. Une entente tripartite prévoirait que les coûts seraient divisés également entre les trois parties.

• (1230)

Selon le Conseil des produits agricoles de l'Ontario, cette décision du gouvernement fédéral sur le partage des coûts n'avantage pas les producteurs. L'évaluation du vice-président du Conseil est tout à fait juste lorsqu'il dit:

L'objectif du gouvernement a été surtout de faire des économies et les agriculteurs n'y trouveront que des avantages secondaires. C'est un

résultat bien mince après tout le temps, tous les efforts et tout l'argent consacré à l'assurance-récolte depuis 1986-1987.

Le fait que le gouvernement retire en partie son appui au programme entraînera une hausse des primes de l'assurance-récolte. Par exemple, le projet de loi C-48 permettra à la protection d'assurance des producteurs de maïs de passer de 80 à 90 p. 100, ce qui se traduit par une augmentation des primes, qui passent de 5,71 \$ l'acre à 10 \$ l'acre, ce qui est presque le double du montant actuel des primes pour une simple augmentation de 10 p. 100 de la protection. La hausse des primes d'assurance va simplement accroître le nombre des producteurs qui n'ont pas les moyens de prendre de l'assurance-récolte.

Ce ne serait pas la première fois dans le domaine de l'agriculture que le gouvernement fédéral participe à des ententes tripartites avec les provinces et les producteurs. Une telle entente existe déjà en ce qui concerne la stabilisation tripartite des prix du boeuf et du porc, les producteurs et les autres parties assumant un tiers des coûts du programme. Il n'est donc pas injustifié de se demander pourquoi le gouvernement fédéral ne juge pas bon d'instaurer un régime d'assurance-récolte tripartite. Bien sûr, la réponse est que le gouvernement n'en veut pas. En fait, il se soucie davantage de réduire sa participation de moitié plutôt que de partager les frais à trois. À mon avis, il a tort d'agir ainsi, et sans doute que les agriculteurs canadiens et les associations agricoles, tant au niveau national que provincial, seront d'accord avec moi.

Des associations comme la Fédération canadienne de l'agriculture et l'Office de commercialisation du porc de l'Ontario se sont jointes aux agriculteurs de toutes les régions du Canada pour convaincre si possible le gouvernement qu'un partage égal des frais constituerait l'élément le plus constructif d'une réforme de l'assurance-récolte. Un programme tripartite d'assurance-récolte serait indéniablement le bienvenu. La décision du gouvernement de faire fi de ces instances est des plus regrettable et des plus injustifiée. Le gouvernement a au contraire décidé d'agir à sa guise, sans se préoccuper ni de la rentabilité du programme, ni de l'intérêt des agriculteurs.

En terminant, je dirai que la décision du gouvernement de restreindre sa participation au programme d'assurance-récolte ne procède ni du désir d'encourager notre secteur agricole, ni de la volonté de rendre accessible aux agriculteurs la protection contre les pertes. Elle procède uniquement de la préoccupation du gouvernement de comprimer ses programmes de soutien à l'agriculture de notre pays. Je déplore vraiment qu'en dernière